

CRINON (P.), LÉMANT (J.-P.) et TISSIÈRE (A.) — **Les deniers d'Otton III empereur (996-1002) et Arnoul archevêque de Reims (998-1021), émis pour la partie impériale du diocèse : chef-lieu, Mouzon.**

C'est à Dannenberg que revient l'honneur de la première publication d'un denier attribuable à Arnoul pour la période de 998-1021. Cet exemplaire provenait du trésor de Kamieniec, cercle de Randow, autrefois Schöningen, (Pologne), trouvé au début de 1883, enfoui après 1011 (1). Une empreinte en étain est conservée au Cabinet des

7. Cohen IV, 209/628.
8. Inv. manuscrit 32, n° 445.
9. Sur les campagnes en Bretagne, voir A. R. BIRLEY, *The African emperor Septimius Severus*, Londres, 1988, p. 170-187.
10. RIC IV, 1, 121/237 et pl. VI, 22 (cet exemplaire = BMC V2, 361/23 et pl. 53, 13) ; un autre exemplaire, de coins différents, à Berlin : H. DRESSEL, « Erwählungen des Königl. Münzcabinet in den Jahren 1898-1900 », *ZfN*, 24, 1904, p. 99-100 et pl. IV, 14 ; Hill 1107. HILL, *op. cit.*, méconnaît également les aurei de Caracalla et de Géta.
1. H. DANNENBERG, « Der Fund von Schöningen », *ZfN*, IX, 1884, p. 253-263 ; V. JAMMER, *Die Anfänge der Münzprägung im Herzogtum Sachsen (10. und 11. Jahrhundert)*, Hambourg, 1952, n° 347 ; Ch. WARNKE, *Die Anfänge des Fernhandels in Polen*, Würzburg, 1964, n° 169. 344 pièces et 47 morceaux ont été étudiés parmi environ six kilogrammes. D'après B. Kluge, ce trésor serait conservé par la Gesellschaft für Pommersche Altertumskunde und Geschichte à Szczecin.

Médailles, et le dessin de cette pièce, de poids inconnu et illisible au revers, a été publié (2). Un second exemplaire, toujours de poids inconnu, provenait du trésor de Leissow, province de Rzepin, autrefois Lisowek, (Pologne), trouvé en 1894, enfoui à la même époque que le trésor de Kamieniec. Il était autrefois conservé au Märkisches Provinzial Museum à Berlin, dont la collection fut détruite pendant la guerre (3). Un troisième exemplaire figurait dans la vente d'une collection liégeoise par l'expert Carnoye de Bruxelles, les 26-27 décembre 1902, sous le lot numéro 2042. Ces deux dernières pièces n'étaient pas illustrées.

Nous présentons aujourd'hui un quatrième exemplaire, trouvé par J. P. Lémant, en juillet 1989, au Château des Fées, au lieu-dit « Waridon », à Montcy-Notre-Dame (Ardennes) à la limite d'une couche d'incendie, dans l'enceinte liée au donjon, en compagnie de deux autres monnaies. Il est aujourd'hui conservé au Musée de l'Ardenne à Charleville-Mézières comme les deniers du comte Eudes II publiés ici-même en avril 1996. Nous remer-



1. Kamieniec (Pologne) 1883. — 2. Montcy-Notre-Dame (Ardennes) 1989. — 3. Ag. X.

2. Cette pièce fut signalée et illustrée ensuite par E. CARON, « A propos de deux deniers du Xe ou XIe siècle publiés par M. Dannenberg dans le Zf.N. », *ASfN*, T. IX, 1885, p. 158-163. Cette attribution n'est absolument pas acceptée par R. SERRURE, « Les travaux de M. E. Caron... », *BMNA*, IV, 1884-1885, p. 94. Voir également L. MAXE-WERLY, *RBN*, 1889, p. 231 et pl. VIII, n° 4 ; H. DANNENBERG, *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, Berlin, 1876-1905, II, n° 64 ; A. DIEUDONNÉ, *Manuel de numismatique française*, IV, Paris, 1936, p. 143, n'est également pas certain de l'attribution.
3. Renseignement fourni par B. Kluge. E. BAHRFELD, *Der Silberfund von Leissower-Mühle*, Berlin, 1896 ; H. DANNENBERG, *op. cit.*, t. III, p. 766 ; J. SLASKI et T. TABACZYNSKI, *Wczesnośredniowieczne skarby srebrne Wielkopolski Materiały*, 1959, p. 34-37, n° 65 et pl. X-XI ; T. KIERSNOWSKA, *Wiadomości Numizmatyczne*, V, 1961, p. 96, n° 21 ; Ch. WARNKE, *op. cit.*, n° 92. Trésor contenant 4732 pièces et 81 fragments dont un denier attribué à Arnoul.

cions M. A. Tourneux qui nous l'a confié pour communication. Ce denier est le seul dont nous connaissons le poids, 0,85 g, peu significatif pour un exemplaire ayant subi un incendie, composé de plusieurs morceaux recollés. Cette pièce permet toutefois de compléter la lecture obtenue sur le seul exemplaire reproduit, le premier connu. Elle présente une effigie très originale. La croisette de l'avers se situe à 9 h.

A/. + ARNVLFVS EPIS(C)..VS (A non barré, F et V en monogramme ressemblant à un M, E arrondi). Buste de profil à droite, mais les deux yeux presque de face. Une croisette devant la bouche. L'oreille droite est bien visible. Le buste est marqué par un double trait arrondi rempli de globules joints deux à deux. Globules au-dessous. La tête n'est pas couverte, la chevelure est représentée par des traits verticaux.

R/. + (début de V)...(O)TTOI(MP en monogramme) (E inversé) cinq globules disposés en carré centré VAT (A non barré). La première lettre O et la petite boucle du P de MP en monogramme se devinent et sont visibles à la binoculaire. Figure ressemblant à un temple ou à une église, « Holzkirche ». au centre une lettre M entre deux cercles reliés par des colonnes obliques, reliant les deux parties de l'édifice. La partie supérieure est composée de chevrons, la partie inférieure, moins large, de traits verticaux.

Denier, 0,85 g, mais fragments recollés, (6h).

Les légendes des deux exemplaires dont nous possédons une reproduction permettent une lecture de l'avers : + ARNVLFVS EPISCOPVS. et du revers : +VT.(.)OTTOIMP(E inversé) cinq globules (V barré sur l'ex. de Kamieniec) AT. Les A ne sont pas barrés. Ces deux pièces ne présentent pas de liaison de coins.

L'attribution à l'archevêque de Reims Arnoul, par Dannenberg puis Caron se justifiait par le fait qu'il était d'une part le seul prélat à ce nom, connu dans la région de l'est de la France ou de l'Allemagne et parce que, d'autre part, le style de ce monnayage rappelait celui du roi Lothaire (954-986) et d'Adalbéron (969-989). Il existe un évêque Arnoul à Halberstadt, du 13 décembre 996 au 7 septembre 1023, qui a frappé plusieurs types de monnaies, mais son monnayage est différent (4). A Reims, la tête du roi Lothaire est de profil. Le style de notre exemplaire rappelle bien ces frappes de Lothaire et d'Adalbéron. Il en est proche puisque le dessin est d'abord de profil, le graveur terminant son croquis par un second œil, presque de face, transition avec les monnayages de face de Gerbert et Hugues Capet, et surtout avec celui contemporain du comte Eudes II. Le monnayage des prédécesseurs d'Arnoul comporte le titre d'archevêque et non celui d'évêque, mais il en est cependant de même pour son successeur

Guy Ier qui employa d'abord la forme PRESVL et ensuite ARCHIPRESVL (5). Ce qualificatif d'évêque plutôt qu'archevêque nous gêne bien qu'il soit détenteur de l'episcopatus, pourquoi donc supprimer cet usage ? Cette titulature pourrait correspondre alors à un monnayage d'avant le 15 avril 999, c'est-à-dire avant la lettre du pape Silvestre II rétablissant définitivement Arnoul comme archevêque.

Le style très germanique de cette pièce peut également étonner. Le revers va nous livrer le reste de la solution. On y retrouve une ponctuation par cinq points qui est à rapprocher de celle que nous observons sur le denier frappé par le roi Lothaire et Herbert dans la région de Troyes, ainsi que sur le monnayage de l'un des successeurs d'Arnoul, Manassès II (6). Comme sur l'autre face, les A ne sont pas barrés. Ils ne le sont plus sur les monnaies rémoises depuis Gerbert, confirmant l'unité épigraphique. La lecture n'est pas totale, mais les lettres OTTO IMPE nous donnent un indice. Ce monnayage est au nom de l'empereur Otton III, seul des Ottons contemporain d'Arnoul. Il a été proclamé roi à Vérone en 983, empereur le 21 mai 996 et il est mort le 24 janvier 1002 (7). Il conviendrait dorénavant d'inverser les descriptions et de placer la titulature impériale à l'avers.

Nos devanciers pensaient lire les lettres RMO, à l'intérieur du temple, cette lecture ne peut être retenue à partir de notre exemplaire. Il n'existe pas de lettre R. Une lettre M se situe au centre du temple, elle est encadrée par deux O au sommet de deux colonnes obliques, qui rejoignent les deux parties de l'église. A cet emplacement se trouve une croix en règle générale sur les monnaies d'Otton III. Les légendes monétaires du XIe siècle sont très variées sur les deniers rémois ; on rencontre chronologiquement : VITA XRISTIANA, REMENSIS NUMMUS, SCE MRIE REMENSIS, SCA MARIA RE, VITA XPIANA. Sur le denier que nous présentons, il ne faut voir, semble-t-il, dans la légende autour de l'édifice qu'une titulature impériale déformée, *Otto imperat*, et au centre de l'édifice, une lettre M. Il convient de faire maintenant un rappel historique pour cette période troublée des environs de l'an mil.

### Rappel historique

Arnoul, bâtard du roi Lothaire, devint archevêque de Reims à l'âge de vingt-quatre ans, vers mars 989 ; mais vers la fin d'août, il permit à son oncle Charles de Basse-Lorraine de devenir maître de la ville. Leur rébellion ne cessa que le 29 mars 991, lorsque Hugues Capet les fit prisonniers à Laon. Charles mourut en captivité. Arnoul fut déposé au concile de Saint-Basle de Verzy les 17-19 juin 991 (8). C'est durant cet intermède qu'il convient de placer un denier anonyme présentant à l'avers REX dans le champ, type repris du dernier monnayage royal rémois de Lothaire (9).

4. La Bibliothèque de Bar-le-Duc possède l'exemplaire de l'auteur L. MAXE-WERLY, *Essai sur la numismatique rémoise*, Paris, 1862, qui comprend la copie d'une lettre que lui adressa Dannenberg : « ...Unedirt meines Wissens, wie ein Denar seines Worgängers Adalbero im hiesigen Kgl. Museum wohl das älteste Gepräge dieses Erzstiftes das 940 das Münzrecht erhielt ». Nous avons consulté B. GAMS, *Series episcoporum ecclesiae catholicae*, Ratisbonne, 1873, p. 279. Un seul autre évêque *Arnulfus* de cette période, siège à Halberstadt (Basse-Saxe, Allemagne). On connaît des monnaies au nom de cet évêque, imitées pour les revers, « soit des monnaies de Magdebourg à la *holzkirche* et au nom d'Otton et d'Adelaïde, soit des monnaies de Cologne », A. ENGEL et R. SERRURE, *Traité de numismatique du moyen âge*, Paris, 1891-1905, II, p. 676. H. DANNENBERG, *Die Deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, Berlin, 1876-1905, n° 624, 624a, 625. B. KLUGE, *Die Salier, Deutsche Münzgeschichte von der späten Karolingerzeit bis zum Ende der Salier (ca. 900 bis 1125)*, Sigmaringen, 1991, p. 264-265.

5. Sur le monnayage rémois de Lothaire et Adalbéron, voir la dernière mise à jour, *BSFN*, juin 1992, p. 352, 354-355.  
6. Pour le monnayage d'Herbert, voir E. CARON, *Les monnaies féodales françaises*, Paris, 1882, n° 2, pl. XXIV. Ce groupe de cinq points en ponctuation se retrouve sur les deniers de Manassès II (1096-1106).  
7. P. RICHÉ, *Gerbert d'Aurillac, le pape de l'an mil*, Paris, 1987, p. 164, 166, 227.  
8. Sur ces événements, P. RICHÉ, *op. cit.*, p. 113-136. M. BUR, *La formation du comté de Champagne, v. 950 - v. 1150*, Nancy, 1977, p. 115-121.  
9. J. DUPLESSY, « Acquisitions récentes du Cabinet des Médailles, un denier et une obole inédite de Reims », *RN*, 1964, p. 134, et pl. IX, n° 2. Ancienne collection de Barthélemy, acquis en 1963, 1,32 g, BNF n° 1060A. Cette pièce est la première de la série rémoise à ne pas comporter de nom de personnage.

Gerbert succéda à Arnoul. Il fut archevêque de Reims du 21 juin 991 jusqu'avant avril 998, mais il partit en Germanie en mai 997 et fut nommé archevêque de Ravenne le 28 avril 998, avant de devenir pape (10).

Arnoul fut relâché de prison sous le roi Robert, en janvier 998. Il fut autorisé, vers janvier ou février 998, par le pape Grégoire V, à remplir ses fonctions épiscopales provisoirement, en l'attente d'une décision régulière. Son rétablissement officiel date du 15 avril 999, c'est une lettre du pape Silvestre II, son ancien rival rémois Gerbert. Arnoul mourut le 5 mars 1021. Ebles comte de Roucy, vicomte de Reims lui succéda ; c'est lui qui acheta le comté de Reims à Eudes II. Durant cette seconde partie de son épiscopat, Arnoul est qualifié d'archichancelier, *primus cancellarius*, à l'époque ou le comte Eudes est qualifié de comte palatin, *comes palatii* (11).

### Emission et circulation

Puisque nous proposons de classer ce monnayage à la période impériale du règne d'Otton III, 996-1002, ce denier correspondrait donc au second épiscopat d'Arnoul, probablement avant la confirmation de son rétablissement par le pape Silvestre, entre janvier 998 et avril 999. Cette datation élimine plusieurs difficultés qui paraissent alors insolubles. La présence du titre *Episcopus* au lieu d'*Archiepiscopus* peut s'expliquer avant le rétablissement officiel, mais peut également s'expliquer par une frappe en terre d'empire. Archevêque de Reims, Arnoul possédait l'épiscopat. La datation des trésors polonais de Kamieniec et de Leisow dont l'enfouissement pouvait avoir eu lieu à partir de 1011 offrait une incertitude par la présence de ce monnayage (Arnoul règne jusque 1021) qui fournissait toujours le *terminus post quem*. La lecture du nom d'Otton antérriorise ces deniers et supprime ces interrogations. La circulation de ces deniers fut large, les deux mentions de trésors et cette trouvaille isolée laissent présumer d'une certaine abondance et non d'une frappe locale, limitée. Elle est similaire à celle des deniers de Gerbert et Hugues Capet.

Reste une dernière interrogation, où furent frappés ces deniers ? Aucune mention du nom de Reims n'existe et cela ne signifie pas que cette émission n'y fut pas monnayée, mais cela est tout à fait improbable. Rappelons que le diocèse de Reims était à cheval sur le royaume de France et sur l'Empire. La ville de Mouzon faisait partie de ce diocèse et en était la seconde ville. La lettre M au centre de l'édifice du revers, à la place d'une croix, correspond à l'initiale de *Mosomagus*. Elle n'est certainement pas due au hasard. En tout état de cause, ce monnayage concerne la partie impériale du diocèse de Reims. On connaît deux actes d'Arnoul, de 1015 et de 1018 en faveur de l'abbaye de Mouzon, et un autre de son successeur Ebles de Roucy (avril ou mai 1021-11 mai 1033) de 1024 (12).

Il est probable que ce monnayage cessa à la mort d'Otton III, car en 1015, Henri II, roi d'Allemagne, concéda à l'abbaye Saint Vanne de Verdun, avec d'autres redevances, une partie des revenus de la Monnaie de Mouzon, ceci à la requête du comte Hermann. En 1040, l'archevêque Guy Ier (juillet 1033-1er octobre 1055) délivra une charte donnant à la même abbaye une compensation pour la Monnaie de Mouzon que son pré-

10. P. RICHÉ, *op. cit.*, p. 136-178. Sur le monnayage de Gerbert, voir *BSFN*, juin 1992, p. 356-360 et avril 1996, p. 63-64.

11. La lettre du pape Silvestre II dont parle RICHER, *Histoire de France (888-995)*, II, (954-995), Paris, 1964, p. 333, est traduite par P. RICHÉ, *op. cit.*, p. 213-214. M. BUR, *op. cit.*, p. 123, 156-157. Pour les monnaies du comte Eudes, voir *BSFN*, avril 1996, p. 61-70.

12. Mgr GOUSSET, *Les actes de la province ecclésiastique de Reims...*, Reims, 1842-1844, I, p. 1-6.

décès Ebles lui avait enlevée en alléguant l'affaiblissement de la Monnaie rémoise. L'usurpation de la Monnaie de Mouzon par Ebles, attestée par cette charte, était donc justifiée. Ebles acquit le *comitatus* rémois vers 1023, mais chercha également à récupérer le droit de monnaie dans la partie impériale du diocèse, en s'appuyant vraisemblablement sur ce monnayage d'Arnoul. Nous remarquons la discrète lettre M au revers. Il faut cependant se souvenir que nous avons déjà relevé la présence d'une lettre M sur un denier plus ancien au nom de l'empereur Otton Ier. Cette lettre M est alors entre une croisette et un petit o, en première ligne (13). Notre interprétation de la lettre M comme initiale de *Mosomagus* (Mouzon) est donc plus que vraisemblable.

Nous avons présenté, lors des journées de Reims, en 1992, des deniers au nom de Mouzon liés de coin avec des deniers rémois, frappés sous Gervais (15 octobre 1055-4 juillet 1067), et en avons profité pour citer ce texte de 1040 et expliquer le processus de récupération du *comitatus* rémois et du droit de monnaie à Mouzon (14). Il reste maintenant à découvrir le monnayage émis pour la partie française du diocèse de Reims durant le second épiscopat d'Arnoul. La découverte et l'interprétation de ce denier sont fondamentales. Après un monnayage semi-royal et semi-épiscopal aux noms du roi Lothaire et d'Adalbéron, un monnayage semi-royal et semi-épiscopal anonyme sous Gerbert et Hugues Capet, Arnoul poursuit le processus avec ces frappes semi-impériales et à sa seule effigie, pour la partie impériale du diocèse.

### SOMBART (S.) — Une marque d'essayeur à Toulouse en 1560.

En raison de leur abondance, les archives monétaires sont une source fondamentale pour la connaissance des monnaies du XVI<sup>e</sup> siècle. Sur un document conservé aux Archives nationales (Z1b 993, registre Z 1458) nous avons relevé les mentions suivantes qui ne semblent pas connues. En 1560, à Toulouse, il a été fabriqué des testons par le maître Jean Robert dont « le secret est un petit coup de burin au bas du colet de la figure du roi ». Il a été fabriqué 260 377 de ces testons qui se rencontrent encore couramment aujourd'hui (fig. 1). Ces testons montrent bien un point sous l'effigie royale, comme cela est indiqué par le texte. Il convient néanmoins de noter que ce point se rencontre sur les fabrications de Jean Robert dès 1552 et jusqu'en 1561. De plus, Robert fait aussi ajouter un R à 12 heures au revers à la place de la croisette initiale sur les testons et demi-testons.

Notre document comporte aussi une autre indication car il y a eu deux boîtes closes en 1560. La deuxième boîte comportait des testons et demi-testons fabriqués à partir du dernier octobre 1560 avec Pierre Catellan comme commis essayeur et, fait rarissime, celui-ci prend « une étoile à cinq branches mise dessous le cou de l'effigie ».

13. On connaît pour le Xe siècle un monnayage au nom de Mouzon, +Mo/SVMAs/C+, pour *Mosomagus castrum*. Il est d'Otton Ier (962-973) d'après N. GOFFART, « Un denier d'Othon frappé à Mouzon », *Travaux de l'Académie Nationale de Reims*, XCIII, Reims, 1894, p. 163-168, ou t. à p., 6 p. H. DANNENBERG, *op. cit.*, t. I, n° 1159, p. 449 et pl. LII, qui n'a pas consulté un exemplaire totalement lisible de 1,03 g, le classe à Otton III, et propose Namur comme atelier.

14. P. CRINON, « Deniers de Gervais (1055-1067) portant le nom de Mouzon », *BSFN*, juin 1992, p. 356-363.